

## Conseil Municipal du 17 janvier 2014

### Compte-rendu de séance

L'an deux mille quatorze, le dix sept janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2014

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. RENARD – M. ADAM – M. MINIER – M. HEBERT – M. PRENANT – M. MENARD – M. PEREON

Absents excusés : M. FICHEPAIN - Mme BRIFFAULT (pouvoir à M. MINIER) – M. BESNARD (pouvoir à M. PEREON)

Secrétaire de séance : M. HEBERT

*- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

#### A. Budget communal : investissement

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil décide d'inscrire :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service communal, en 2013, en dehors des chapitre 16 et 18 : 1 715 671,10 €

- limite du quart : 428 917,75 € soit arrondi à 428 900 €

- affectation des crédits :

Achats ou travaux	Imputation	Fournisseur	Montant TTC
Achat terrain	2111	Monsieur et Madame Maurice LABBE	67 797,00

#### B. Budget service assainissement :

- Investissement

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le conseil décide d'inscrire :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service assainissement, en 2013, en dehors des chapitre 16 et 18 : 74 854,79 €

- limite du quart : 18 713,69 € soit arrondi à 18 700 €

- affectation des crédits :

Achats ou travaux	Imputation	Fournisseur	Montant TTC
Remplacement pompe assainissement	2158	Société MARTEAU	2 675.00

- réduction de factures

\* Par courrier en date du 31 décembre 2013, Monsieur Jacques GALOYER nous a fait part d'une fuite d'eau de 461 m<sup>3</sup> et demande une réduction de la partie assainissement s'y afférant d'un montant de 470,22 €. La fuite a été constatée par le service de l'eau. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau de l'année précédente a été facturé.

\* Par courrier en date du 04 janvier 2014, Madame Muriel MONTREUIL demeurant 14 rue de Chantereine, nous a fait part d'une fuite d'eau de 134 m<sup>3</sup> et demande une réduction de sa facture d'assainissement correspondante, soit 136,68 €. La consommation de 2012 de Madame MONTREUIL étant de 135 m<sup>3</sup>, il n'y a pas lieu de réduire la facture d'eau. Madame MONTREUIL s'est engagée à nous fournir le devis du plombier.

Le conseil accorde les réductions d'assainissement et transmettra les délibérations au SITEU.

Monsieur HEBERT suggère de se rapprocher de l'assurance de la commune pour envisager une prise en charge.

### **C. Urbanisme :**

\* D.P.U

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- parcelles cadastrées : AB 100, AB 99 et AB 158 d'une superficie totale de 1 210 m<sup>2</sup>, situé 7 rue de la Basse Boissière.
- L'unité foncière AE 71, 72, 73,75 et 76, d'une superficie totale de 1.022 m<sup>2</sup>, située rue de la Garelière,

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur lesdites parcelles

### **D. Intercommunalité**

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que le rattachement des 3 communes implique une prise en compte de ce nouveau périmètre dans les statuts de la communauté du Vendômois Rural qui se substitue désormais à la commune de Villiers sur Loir au sein du SIPEV.

Monsieur le Maire explique par ailleurs qu'un toilettage des statuts de la communauté du Vendômois Rural est proposé à cette occasion. Celui-ci porte sur :

- la prise en compte du nouveau périmètre (article 1)
- Sur un toilettage des compétences (article 5)
  - logement social : il est précisé que la CVR est compétente uniquement sur les nouvelles opérations (les logements préexistants ne sont pas transférés)
  - Aire d'accueil : il est fait référence aux aires prévues au schéma
  - Prise de compétence complète en matière d'aménagement numérique pour le SDAN
- Sur une rédaction réactualisée du CGCT en matière de fonctionnement (article 6 et suivants).

Enfin, il convient d'autoriser l'adhésion de la CVR au syndicat mixte ouvert créé pour la mise en œuvre du schéma département d'aménagement du numérique.

Le conseil accepte les modifications proposées, à l'unanimité.

Sont désignés dans les commissions intercommunales :

- VALDEM : Philippe MINIER et Isabelle BRIFFAULT
- Accessibilité (E.R.P. et P.A.V) : Michel PRENANT et Claude PEREON
- Bâtiments – Zones Artisanales : Philippe MINIER
- Développement économique : Jean-Yves MENARD
- Habitat – Action Sociale – Gens du Voyage : Philippe MINIER
- Communication externe : Stéphane ADAM
- Finances : Jean-Yves MENARD
- Voirie : Philippe MINIER

### **E. Affaires diverses**

\* Maison des Associations : modalités d'attribution pour un nom

Il n'y a pas d'urgence à choisir un nom, toutefois Monsieur ADAM, en charge de la communication, proposera un mode de consultation de la population à travers la prochaine brève. Monsieur HEBERT souhaite que ce nom évoque sa vocation entre tradition et modernité. Il a pris contact avec Jean-Pierre RENARD qui pourrait proposer la réalisation d'une sculpture dans cet état d'esprit.

Monsieur HEBERT propose de refaire un tour d'horizon des différentes subventions envisageables notamment auprès de la DRAC et de la réserve parlementaire. A ce jour, une demande va être déposée au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Monsieur BURGOS précise que, en tant que membre de la D.E.T.R., il a demandé que ce type de projets puisse être subventionnés ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2013. Cette subvention peut représenter jusqu'à 20 % du coût du projet.

\*Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 21 février 2014 suivi de la commission générale sur le débat d'orientation budgétaire.



Le Maire,

*H. Burgos*  
Henri BURGOS